

## **Séance du conseil communal du 12 juillet 2023**

Présents: GOERES Jill, bourgmestre; CLASSEN Norbert, échevin; WOHLFART Nathalie, échevine ; BOHNENBERGER Emile, FISCH Laurent, KARTHEISER Gilles, PESCH Max, SCHMIT Nico et WINTERSDORF Bibi, conseillers ; KRING Alain, secrétaire.

Absents excusés: //

### **Ordre du jour**

#### **En séance publique**

1. Approbation d'un contrat de bail
2. Avis concernant la proposition de classement par le ministère de la culture de l'immeuble sis à Bech, 3, Kongsdröferstrooss
3. Concession funéraire pour un caveau de columbarium au cimetière de Bech
4. Subsidies

#### **A huis clos**

5. Désignation des délégués auprès du SYNECOSPORT
6. Désignation du délégué auprès du SIGRE
7. Désignation du délégué auprès du SIDEST
8. Désignation du délégué auprès du SIAEE
9. Désignation du délégué auprès du Parc Naturel Mëllerdall
10. Désignation d'un candidat-délégué au comité du SYVICOL
11. Désignation d'un candidat-délégué au comité du SICEC
12. Désignation d'un candidat-délégué au comité du SIGI
13. Désignation du délégué au comité de surveillance du centre de recyclage Junglinster
14. Désignation du délégué au sein du conseil d'administration de l'Office régional de tourisme
15. Désignation du délégué et d'un délégué suppléant au sein du groupe d'action locale LEADER Region Mëllerdall
16. Désignation d'un représentant au conseil d'administration du CIGR Canton de Grevenmacher
17. Désignation d'un représentant auprès du comité de rivière Syre
18. Désignation du délégué auprès du Mouvement pour l'égalité des chances pour tous (MEC asbl)
19. Désignation du délégué dans le comité de gérance du Club Senior "an der Loupescht"
20. Désignation du délégué dans la Commission de surveillance du CIPA Junglinster
21. Désignation du délégué dans la Commission de surveillance du « Hauptmann's Schloss » à Berbourg
22. Désignation du délégué à la commission de surveillance de l'Ecole Régionale de Musique Grevenmacher
23. Désignation d'un délégué et d'un délégué suppléant aux transports publics
24. Attribution du supplément de congé politique pour les délégués

#### **En séance publique :**

**En application de l'article 13 de la loi communale, une résolution présentée par le conseiller Gilles Kartheiser relative à l'enregistrement et la publication des réunions publiques du conseil communal fût portée au point 5 de l'ordre du jour.**

**Point 1 :** Le conseil communal a adopté à l'unanimité des voix le contrat de bail conclu avec Monsieur Jason Barone pour la parcelle d'une contenance de 0,34 ares, située à côté de sa maison à Hemstal, 1, am Duerf, utilisée en tant que place de stationnement. Le prix de location a été fixé à 50 € par an.

**Point 2 :** Le ministère de la Culture propose le classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis à Bech, 3, Kongsdröferstrooss. En vertu des dispositions de la loi du 25 février 2022, l'avis du conseil communal

est requis à ce propos. Selon les explications de la bourgmestre, ce classement a été sollicité par la propriétaire elle-même. Le conseil communal s'est prononcé à l'unanimité des voix en faveur du classement.

**Point 3 :** Une concession funéraire d'une durée de 30 ans pour un caveau de columbarium au cimetière de Bech fût accordée à une famille locale.

**Point 4 : Subventions aux associations**

A l'unanimité des voix, les subventions suivantes furent accordées par le conseil communal :

- A l'instar des années précédentes, la commune de Bech reprend de nouveau le patronage de la marche internationale IVV à Bech et accorde un soutien financier de 2.500 € à l'association organisatrice Micky Mais Gemeng Bech.
- Pour l'organisation d'un stage musical pour jeunes, l'Orchestre des Jeunes de l'Est obtient un subside au montant de 700 €.
- En début de saison 2022/2023, le club local de tennis de table avait acquis de nouvelles tenues pour un montant de 2.550,52 €. Etant donné que le « Dësch-Tennis Bech » est un club fédéré qui représente la commune au niveau national, le conseil communal a décidé de prendre à charge la moitié de ces coûts, voire 1.275,26 €.
- A l'occasion de l'allocation des subsides aux associations locales lors de la dernière séance du conseil communal en date du 10 mai 2023, l'association KonschtBecher avait renoncé au sien, car à ce moment donné l'assemblée générale annuelle du club ne s'était pas encore tenue. Celle-ci a maintenant eu lieu le 25 mai 2023 et le rapport financier et d'activités a été présenté, de sorte que le subside annuel de 500 € fût alloué à l'association.

Point 5 : La proposition du collège échevinal de reporter la décision sur l'enregistrement et la publication des réunions publiques du conseil communal à une séance ultérieure fût supportée par tous les membres du conseil. Entretiens le collège échevinal prendra les renseignements nécessaires sur les exigences et possibilités techniques et informatiques d'un tel enregistrement.

**A huis clos :**

**Points 5 à 23:** Les représentants suivants ont été désignés:

SYNECOSPORT: Jill GOERES, Nathalie WOHLFART, Max PESCH, Nico SCHMIT

SIGRE: Norbert CLASSEN

SIDEST: Norbert CLASSEN

SIAEE: Nico SCHMIT

Natur- a Geopark Mëlldall: Jill GOERES

SYVICOL: Jill GOERES

SICEC (Crématoire Hamm): Emile BOHNENBERGER

SIGI: Bibi WINTERSDORF

Centre de recyclage Junglinster : Jill GOERES

Office régional de tourisme Mullerthal-ORT: Nathalie WOHLFART

LEADER Regioun Mëlldall : Nathalie WOHLFART (déléguée) et Emile BOHNENBERGER (délégué suppléant)

CIGR Canton Grevenmacher: Emile BOHNENBERGER

Partenariat de cours d'eau Syre: Norbert CLASSEN

Mouvement pour l'égalité des chances pour tous (MEC asbl) : Bibi WINTERSDORF

Club Senior „an der Loupescht“: Gilles KARTHEISER

CIPA Junglinster: Emile BOHNENBERGER

Haaptmann's Schlass Berbuerg: Emile BOHNENBERGER

Ecole de musique régionale Grevenmacher : : Emile BOHNENBERGER

Transports publicst: Max PESCH (délégué) et Gilles KARTHEISER (délégué suppléant)

**Point 24 :** En applications des dispositions légales, le conseil communal peut attribuer au maximum un droit à un supplément de congé politique de 9 heures par semaine à un ou plusieurs délégués dans les syndicats ou autres organes et établissements. A l'unanimité des voix, le conseil communal décidait d'attribuer le supplément de congé politique comme suit :

Jill GOERES, bourgmestre :	4 heures
Nathalie WOHLFART, échevine :	3 heures
Emile BOHNENBERGER, conseiller :	2 heures